

pour la leur. Nous
 1 avons de plus en
 sans doute, à l'ha-
 s soldats, à la puis-
 nos alliés et à cette
 président, donné le
 ble parmi nous tous
 eurs, toutes les res-
 nemi commun. Mais
 es humaines, dont le
 s-ci leur pleine effi-
 maître suprême de
 rées des peuples com-
 que l'immolation du
 y a, dans le sacrifice
 une noble cause, une
 e cause la force divi-
 ictoire, nous acclame-
 at de formidables ba-
 de grâces monteront
 aurez non seulement
 té par votre mort le
 as là pour jouir de ce
 ne privés de la récom-
 Le penser serait trop
 s, ô soeurs, ô fiancées,
 à cette justice infinie
 ne serait qu'une bar-
 .. Grâce à Dieu, nous
 neilleures espérances
 is éclairés comme ave
 nps, nous croyons qu'

près cette courte vie il y en a une autre impérissable où
 l'homme recueille le fruit des actes qu'il a posés en celle-ci.
 Au seuil de cette existence nouvelle, il se trouve face à face
 avec son auteur qui devient son juge. Devant ce juge à qui
 personne ni rien n'échappe, la conscience du justiciable est
 tout ensemble son témoin, son accusateur et son avocat. Ils
 ont paru à ce tribunal suprême, nos chers morts, à l'heure où,
 frappés par la balle meurtrière ou par l'éclat d'obus, ils exha-
 laient leur dernier souffle. Ah! peut-être, quelles que fussent
 les vertus de leur vie, s'y était-il mêlé quelqu'une de ces fai-
 bleses, de ces fautes, dont les meilleurs ne sont pas exempts !
 Mais en regard de ces fautes qui eussent pu appeler une sanc-
 tion rigoureuse, quelle éloquente plaidoirie s'élevait en leur
 faveur de leurs souffrances et de leur sang! Dieu, dont la
 bonté est infinie comme la justice, Dieu, nous n'en pouvons
 douter, a entendu cette voix. Nous en avons la confiance, il y
 a répondu, s'il en était besoin, avant le dernier soupir, par une
 grâce de repentir et de pardon, et à ces âmes héroïques ainsi
 purifiées il a réservé la couronne de gloire et de félicité sans
 fin.

Que si, pour plusieurs d'entre eux, quelques restes d'expi-
 ations à subir retardaient encore cette couronne, nos prières
 vont hâter l'heure à laquelle ils la recevront. Puissent-ils
 tous être introduits au plus tôt dans la société des saints de
 France, de saint Louis et de Jeanne d'Arc! Puissent-ils là, par
 leur intercession, hâter à leur tour, pour la patrie, l'heure de
 la victoire définitive et de la paix. — Ainsi soit-il.

LES MARTYRS DES CARMES

(Septembre 1792)

La Congrégation des Rites a rendu un décret d'introduction
 de la cause de béatification ou de déclaration du martyre de